

# BLÉ

## Contact

LETTRE D'INFORMATION DE L'A.G.P.B.

N°153 AVRIL 2003

### H U M E U R D E B L É

#### REVOICI LE CHAPELIER !

Inouïe, l'amende infligée à la FNSEA, à Jeunes Agriculteurs et aux fédérations de la filière bovine pour avoir voulu sauver des dizaines de milliers de producteurs de la crise de la vache folle en 2001, assumant ainsi leur mission première de syndicats.

Il y aurait beaucoup à dire sur l'impudeur dont fait preuve la Commission européenne, qui aurait pu se souvenir, en instruisant cette affaire, des carences de l'UE face à la crise. Mais surtout, comment peut-elle assimiler des fédérations syndicales qui, elles-mêmes, ne produisent pas, ne vendent

pas et ne peuvent être suspectées de profits abusifs, à des entreprises concluant des ententes illicites ?

De plus en plus, la Commission européenne ne semble plus animée que par une volonté idéologique de faire prévaloir le libéralisme le plus primaire en toutes circonstances, en s'interdisant toute marge de manœuvre, quels que soient les enjeux humains. En l'espèce, elle nous renvoie à la loi Le Chapelier du 14 juin 1791, qui interdisait et réprimait en France toute forme d'association ou de solidarité professionnelle entre citoyens exerçant un même métier!

### MARCHÉS

#### VERS UNE RECONQUÊTE AMÉRICAINE EN EGYPTE AU DÉTRIMENT DE LA FRANCE

En mars, l'organisme public d'achat égyptien, le GASC, a une nouvelle fois acheté un volume important de blé français, 180.000 tonnes, soit 2,1 Mt depuis le début de la campagne. Les Etats-Unis, eux, n'ont vendu au GASC que 0,9 Mt contre 3,5 Mt la campagne précédente (0,7 Mt pour la France). Le blé français a bénéficié d'un surcroît de qualité, bien mis en valeur par le bureau du Caire de France Export Céréales, et d'un prix à la tonne inférieur de 30 à 50 \$ à celui du blé américain. En outre, la disponibilité de crédits de la Banque Islamique de Développement aurait permis à l'Egypte de se passer des crédits américains. De son côté, le secteur privé égyptien s'est massivement tourné vers le blé russe, à hauteur de 1 Mt.

Mais l'avenir s'annonce plus sombre pour le blé français. Dans les mesures économiques accompagnant la guerre en Irak, le gouvernement américain vient d'annoncer un don à l'Egypte de 300 millions de \$ lié à l'achat de produits américains. Financièrement exsangue, elle utilisera ce financement essentiellement pour des achats de blé, qui pourraient atteindre 2 Mt. De plus, l'écart de prix entre le blé français et le blé américain se rétrécit, à 8 \$. Premier marché de la France hors U.E. en 2002-03, l'Egypte devrait perdre de son importance la campagne prochaine, rendant nécessaire le développement d'autres débouchés.

#### FORTE PROGRESSION DES ORGES FRANÇAISES DE BRASSERIE EN CHINE

Réalisant annuellement la moitié des importations mondiales d'orge de brasserie avec près de 2 millions de tonnes d'achats, la Chine pourrait se fournir en France pour plus de 1Mt durant cette campagne (1/7/03-30/6/03). Approvisionnés traditionnellement par l'Australie et le Canada, les chinois ont commencé il y a quelques années à se tourner aussi vers notre pays, lui achetant de 200.000 à 500.000 tonnes par an. La forte progression dont bénéficient depuis plusieurs mois les orges françaises est favorisée par les mauvais niveaux de production de la concurrence.

Dans ce contexte favorable, France Export Céréales, l'or-

ganisme de promotion à l'export des céréaliers français, vient d'organiser à Qingdao, en partenariat avec le premier brasseur chinois - Tsingtao - un colloque destiné à l'ensemble de la filière brassicole chinoise. Deux messages forts ont été émis. L'un portait sur la compétitivité des orges françaises, les variétés de printemps Prestige et Scarlett présentant un niveau de qualité équivalent à celui des orges australiennes et l'orge d'hiver Esterel, spécificité française, étant vendue à un prix très attractif. L'autre consistait en une offre d'assistance technique au maltage pour tous les opérateurs chinois qui en feraient la demande.

L'enjeu est de pérenniser la présence de l'orge française à 1 Mt, en confortant techniquement les utilisateurs chinois. Il restera alors aux producteurs français à adapter le volume de leur production à l'expansion du marché chinois.

### ENVIRONNEMENT

#### DES PHOTOS SATELLITE POUR PROTÉGER LES EAUX DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

A partir de photos-satellite de bassins versants, Arvalis, l'institut technique des producteurs de céréales français, mène depuis quelques mois des opérations-pilote de prédiagnostic de risques de transfert de produits phytosanitaires vers les eaux par ruissellement ou drainage.

Les photos-satellite identifient la topographie du sol et les cours d'eau. Les données ainsi recueillies sont interprétées informatiquement en termes de risques selon des modèles établis par Arvalis à partir de sa connaissance des sols et des comportements des différents produits lors d'épisodes pluvieux (plus ou moins grand degré de solubilité, par exemple). Des vérifications au sol permettent de valider ce prédiagnostic. Des recommandations simplifiées sont ensuite émises à l'intention des agriculteurs des zones reconnues sensibles, via les coopératives associées aux opérations-pilote : utilisation de tel produit plutôt que tel autre, changement de produits et de périodes de traitement, aménagement de bandes enherbées...

Cette action est conçue pour compléter les diagnostics " Aquaplane " mis en place par Arvalis il y a trois ans. Ceux-ci consistent à étudier in situ les pratiques des exploitants au regard de la topographie de leurs parcelles et à leur délivrer des recommandations en conséquence. Le prédiagnostic par photos-satellite vise à accélérer le processus.



**AGPB**  
CÉRÉALIER DE FRANCE

## POLITIQUE AGRICOLE

### LE DÉCOUPLAGE DES AIDES CONDUIT NÉCESSAIREMENT À L'AGRANDISSEMENT

Dans un article publié il y a quelques semaines, le ministère américain de l'Agriculture expliquait que le découplage des aides de la production (partiellement mis en œuvre aux Etats-Unis depuis 1996) faisait augmenter le prix du foncier. Les agriculteurs sont davantage incités à acheter ou louer des terres porteuses d'aides et les propriétaires de terres peuvent ainsi vendre ou louer plus cher. Toutes choses égales par ailleurs, les marges des exploitants s'amoindrissent donc.

A l'inverse des Etats-Unis, où les aides restent impérativement liées à la détention des terres, la Commission européenne propose un découplage dans lequel le droit à aides pourrait être transféré entre personnes sans transfert des terres auxquelles il serait initialement lié. On peut imaginer que ce transfert aurait forcément un prix, comme une cession de fonds de commerce. Les marges des exploitants seraient amoindries là aussi.

Ainsi, quelles qu'en soient les modalités, le découplage ne peut qu'accélérer l'agrandissement des exploitations, l'un des principaux moyens de compenser la diminution des marges par hectare ou par tonne. Sachant que dans les systèmes céréaliers français, la moyenne annuelle de production par actif s'élève à 1000 tonnes mais que les technologies actuellement disponibles autorisent le double, on peut percevoir quelles sont les conséquences potentielles d'un découplage européen.

## FILIÈRES

### BIOCARBURANTS : ARRIVÉE EN VUE POUR LES DEUX DIRECTIVES EUROPÉENNES

Le Parlement européen a adopté en deuxième lecture le 12 mars le projet de directive européenne relative à la promotion des biocarburants dans les transports routiers. Il reste au Conseil de ministres à se prononcer, ce qui ne devrait pas soulever de problèmes. Alors que ce texte relève d'une procédure de co-décision, le Parlement s'est en effet rallié au point de vue des Etats. Ces derniers voulaient que, dans un premier temps au moins, les objectifs d'incorporation des biocarburants dans les essences et gasoil -2% en 2005 et 5,7% en 2010- soient seulement indicatifs. Les députés ont seulement insisté pour que les Etats rendent compte chaque année à la Commission des mesures prises pour respecter ces objectifs.

Par son vote, le Parlement européen a également ouvert la voie à l'adoption définitive du projet de directive ayant trait à la fiscalité des biocarburants. Le Conseil des Ministres, qui a seul compétence à décider sur ce second texte, attendait qu'au préalable les députés se prononcent pour une taux d'incorporation indicatifs plutôt qu'obligatoires dans le cadre de la première directive. Le projet de directive fiscale prévoit que tout Etat peut exonérer librement de taxes les biocarburants et ce, jusqu'à 100%. A l'heure actuelle, un Etat ne peut déroger à la fiscalité des carburants ordinaires que si le Conseil des Ministres de l'UE en décide à l'unanimité.

L'adoption définitive des deux "directives biocarburants" devrait intervenir au plus tard début juin, tout comme celle de la directive, plus générale, sur l'harmonisation de la fiscalité de l'énergie dans l'UE.

### BAGUETTE AMINCISSANTE

Basée à Nîmes et déjà connue pour son pain "Paillasse", la Compagnie Internationale Diététique et Panification propose maintenant sur le marché une baguette traditionnelle appelée Régente, qu'elle présente comme amincissante.

Mis au point à partir d'algues alimentaires au terme de dix ans de recherche, l'agent amincissant utilisé favorise la lipolyse (dégradation

des graisses), fait valoir la société nîmoise. S'appuyant sur les résultats de tests qu'elle a conduits durant 55 jours sur une douzaine de femmes adultes, elle préconise la consommation quotidienne d'une demi-baguette Régente pour favoriser l'élimination des rondeurs.

Avec leur produit, les concepteurs de la baguette Régente visent prioritairement les consommateurs dans l'esprit desquels "le pain fait grossir" et notamment les femmes qui, du fait de cette croyance, expliquent-ils, consomment deux fois moins de pain que les hommes.

## INFO CHIFFRES

### LA SEMOULERIE DE BLÉ DUR ET LA FABRICATION DE PÂTES EN FRANCE

Le secteur de la semoulerie de blé dur en France absorbe en moyenne annuelle 700 000 tonnes de blé dur environ, dont une part plus ou moins importante est importée (selon l'ONIC, 257 000 t durant la campagne 2000/2001, 130 000 prévues pour la campagne 2002/03) en fonction du volume et de la qualité de la production hexagonale.

Ces 700 000 tonnes de blé dur sont écrasées, selon l'expression consacrée, par 7 semouleries : 6 appartiennent à des fabricants de pâtes (Panzani, Pasta Corp-Skalli et Alpina Savoie), la septième (G.S.O) au groupe Nutrixa. Sur les 550 000 tonnes de semoule qu'elles produisent, 115 000 sont exportées. Hormis une petite partie vendue en l'état, les 435 000 autres tonnes de semoule, auxquelles viennent s'ajouter 70 000 tonnes d'importation, sont utilisées pour la fabrication de pâtes sèches et fraîches, ainsi que pour la confection de couscous.

La fabrication en France de pâtes sèches repose sur 10 fabricants, les 2 premiers -Panzani et Pasta Corp-Skalli (Rivoire et Carret, Lustucru)- réalisant plus des trois-quarts des quelque 263 000 t de production. Pour les pâtes fraîches, la production nationale s'élève à 35 000 t. Enfin, la France exporte 34 000 t de pâtes par an et en importe 220 000 t.

### PREMIÈRES PRÉVISIONS DE RÉCOLTE MONDIALE DE BLÉ POUR 2003

Selon les premières prévisions du Conseil International des Céréales, les récoltes mondiales de blé augmenteraient de 4,1% durant la campagne 2003/2004 (1/7/03 - 30/6/04) en passant à 590,7 millions de tonnes. Elles resteraient toutefois inférieures à la consommation, estimée à 598 Mt. Ces prévisions de production sont tout particulièrement aléatoires pour les principaux pays producteurs de l'hémisphère sud, qui ne récolteront qu'à partir de novembre 2003.

(millions de tonnes)

	2003	2002		2003	2002
Europe	136,4	134,9	Proche Orient	36,1	37,3
UE	102,4	103,1	Turquie	17,8	17,5
Ex-URSS	81,9	98,8	Extrême Orient	185,3	189
Russie	40	50,6	Chine	89	91,3
Ukraine	16	21,4	Inde	69	71,8
Centre et Nord Amérique	86	62,9	Afrique	18,7	16,4
Canada	25	15,7	Egypte	6,2	6,2
USA	58	44	Océanie	24,3	9,7
Sud Amérique	22	18,3	Australie	24	9,4
Argentine	15,5	12,5	<b>TOTAL</b>	<b>590,7</b>	<b>567,3</b>

Association Générale des Producteurs de Blé et autres céréales, 8, avenue du Président-Wilson, 75116 PARIS. Tél. 01 44 31 10 00.  
Contact : Pascal HURBAULT.



BLE CONTACT est mis en ligne sur le site [www.agpb.fr](http://www.agpb.fr)  
Abonnements : consulter l'AGPB. Reproduction autorisée avec mention de la source BLE CONTACT-AGPB.